

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son
arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Coordonnées de l'employeur

*champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : SAS COQUART.EU N° SIRET * : 4.0.0|2.6.8|4.6.2|0.0.0.3.5
Complément / Service : _____
Lieu-dit / BP : _____
N° : 10 T Voie : Rue Wathieumetz
Code Postal : 62 13 0 Commune : SAINT MICHEL SUR TERNOISE
Tél : 03 21 03 20 79 Courriel * : contact@coquart.eu

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:
La conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrant ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. ☒ / Mme. ☐ NOM : DELERUE Prénom : David

Pièce justificative de l'AIPR

- ☐ Un **Certificat, Diplôme ou Titre** de qualification professionnelle datant de moins de 5 ans
Nature du certificat, Diplôme ou Titre : _____
Date de délivrance : / /
- ☐ Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité
Nature du CACES : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité : / /
- ☒ Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé
Nom du centre d'examen : ARTOIS FORMATION
N° de ticket : ade1b5afb9 Date limite de validité : 1.7|0.9|2.0.2.5
- ☐ Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 3 mentionnés ci-dessus **délivré dans un des Etats membres de l'Union européenne**
Nature du certificat, Titre ou Attestation : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité : / /

Nota : cocher une seule des 4 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au 1.7|0.9|2.0.2.5 ⁽¹⁾

(1) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

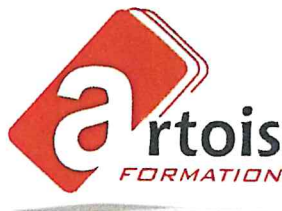
Signature

Nom et qualité du signataire : COQUART François
Fait à SAINT MICHEL S/ TERNOISE le 2.1|0.9|2.0.2.0

Signature :


SAS COQUART.EU
10 ter rue Wathieumetz
62130 St Michel / Ternoise
Tél : 03 21 03 20 79
RCS ARRAS : 400 268 462

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnées dans le titre. Elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente de ce modèle, et être notamment intégrée dans un Passeport du salarié regroupant tous ses titres.



ZA du pilastre 62232 VENDIN LES BETHUNE

Tél : 03.66.13.01.30

E-mail : secretariat@artois-formation.com

SAS au capital de 25 000 € Siret 51329041100026

TVA FR 285 132 90 411

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 62 02159 62
auprès du préfet de région Nord Pas-de-Calais.

Surveillant de l'examen : Sébastien CATHELAIN

Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux
(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)

☐ Préparation et conduite de projet (Concepteur)

(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

☐ Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)

☒ Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.

Je, soussigné *POITEAUX Jean-François, Directeur*

Atteste que

M. ☒ Mme ☐ : **DELERUE David**

Présenté par : **ARTOIS FORMATION – ZA du Pilastre, 62232 VENDIN LES BETHUNE**

à l'examen tenu le **08 Septembre 2020** relatif au domaine de compétences susmentionné,

sous le n° de ticket d'examen : **ade1b5afb9**

a réussi cet examen.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1^{er} janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1^{er} janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à **VENDIN LES BETHUNE**

Le **08 Septembre 2020**

ARTOIS FORMATION
ZA du Pilastre
62232 VENDIN LES BETHUNE
SAS au capital de 25 000 €
Siret : 513 290 411 00026 RCS ARRAS

Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.